

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Trentième séance – Samedi 12 décembre 2020, à 17 h

**Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 17 h à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Marie-Agnès Bertinat*, *MM. Simon Brandt* et *Timothée Fontolliet*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M<sup>me</sup> Frédérique Perler*, vice-présidente, *M. Alfonso Gomez*, conseiller administratif, *M<sup>mes</sup> Christina Kitsos* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

### CONVOCATION

Par lettre du 30 novembre 2020, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 12 décembre 2020 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h 30 et 22 h 15, lundi 14 décembre 2020 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 15 décembre 2020 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

### **1. Exhortation.**

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

### **2. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

### **3. Communications du bureau du Conseil municipal.**

**La présidente.** Nous reprenons notre débat budgétaire sur les amendements dans le cadre du deuxième débat.

#### **4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2021 (PR-1415 A/B/C)<sup>1</sup>.**

*Suite du deuxième débat*

*Département de la culture et de la transition numérique (suite).*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Soutien à la création musiques actuelles, page 26, Subventions).*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** Nous en sommes à l'amendement 17 bis, déposé par le Mouvement citoyens genevois, le Parti socialiste, les Verts, Ensemble à gauche et le Parti démocrate-chrétien. Il demande l'augmentation de la subvention «soutien à la création musiques actuelles» à hauteur de 100 000 francs, compensée par une coupe équivalente dans le chapitre 31. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar.

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar (Ve).** Merci, Madame la présidente. Le soutien à la création de musiques actuelles devient impératif et urgent. Les musiciens qui font partie de ce collectif sont présents en permanence sur la scène culturelle genevoise depuis plusieurs années et se battent pour se faire entendre à travers leur musique, leur créativité, leur originalité et leur vision en constante évolution de la musique contemporaine.

Etre dynamique, engagé, solidaire et proche du public nécessite des conditions de travail justes et équitables. Or, dans plusieurs secteurs des musiques actuelles de création, les acteurs vivent dans la précarité, faute de subventions qui leur permettent d'avoir un salaire tous les mois. A l'origine de cette précarité, des cachets insuffisants, des heures de travail non rémunérées ainsi que, pour les travailleurs intermittents, l'impossibilité de trouver un travail. L'arrivée du Covid-19 a encore fragilisé ce secteur de musiciens professionnels, qui se retrouvent sans lendemain et à l'aide sociale.

---

<sup>1</sup> Rapports, 3850.

Les subventions données à la création théâtrale, à la musique classique et à la danse montrent l'inégalité qui frappe depuis des années ce collectif de musiciens locaux. Il est temps de corriger cette inégalité qui est ressentie comme une injustice par ceux qui vivent dans l'attente d'un contrat pour se produire en public. Actuellement, le montant de la subvention au collectif Soutien à la création des musiques actuelles est insuffisant et ne répond pas aux besoins des musiciens locaux. En favorisant ce soutien, on favorise aussi l'emploi local. Pour toutes ces raisons, nous vous demandons d'accepter cet amendement. Je vous remercie.

**La présidente.** Je précise qu'on parle bien de la «création musiques actuelles» et non des «manifestations musiques actuelles». C'est indiqué correctement dans l'amendement mais pas dans la liste générale des amendements. Je donne la parole à M. Olivier Gurtner.

**M. Olivier Gurtner (S).** Merci, Madame la présidente. Le Parti socialiste est également signataire de cet amendement en faveur de la création des musiques actuelles. Il faut savoir qu'aujourd'hui une grande partie du travail de composition, de création et de production, donc le fait pour les acteurs de jouer de la musique pour la première fois, n'est pas forcément bien reconnue ou rémunérée. Il est donc question d'encourager une juste reconnaissance du travail dans les musiques actuelles. Ça veut notamment dire que la composition, la commande ou le fait de jouer des œuvres de création pour la première fois soit appuyé et reconnu à juste titre. Le Parti socialiste propose dans ce sens une augmentation de 100 000 francs de cette subvention, compensée sur les lignes 31.

**M<sup>me</sup> Monica Granda (EàG).** Si on vous parle de la musique, vous entendez orchestre symphonique, opéra, théâtre. Mais pas que... Il y a aussi les musiques actuelles, celles qui accompagnent votre quotidien. Les musiques actuelles englobent de nombreuses esthétiques musicales comme le jazz, le blues, le reggae, l'électro, pour n'en énumérer que quelques-unes. Elles s'ouvrent clairement sur un domaine très varié aux métiers divers, invisibles la plupart du temps pour les auditeurs et spectateurs, mais qui ne doit pas nous échapper. Ce secteur est vecteur du développement culturel et social de Genève, ciment de son interculturelité. Il contribue à déterminer ce qu'on nomme «une époque» puisque la musique apparaît tout naturellement d'une génération à l'autre. Or, bien que vecteur économique du développement de Genève, il y a une tendance institutionnelle à sous-valoriser de plus en plus sa contribution. Les musiques actuelles et tous les métiers qui les entourent restent parmi les branches les moins favorisées du système, une des plus fragiles de notre patrimoine artistique.

La difficulté à exister et à se faire connaître dans la jungle institutionnelle est aussi liée au caractère précaire et souvent inexistant du statut des artistes et travailleurs de ce secteur. De manière générale mais particulièrement en ces temps de crise sanitaire, nous sommes face à un pôle en manque de financement dont la majorité des acteurs sont soumis à des conditions précaires que la moindre crise peut définitivement mettre à terre.

C'est pourquoi, à Ensemble à gauche, nous insistons sur l'importance déjà reconnue d'entamer un état des lieux du secteur des musiques actuelles afin que les autorités politiques puissent répondre à sa problématique par un cadre institutionnel adéquat intégrant un statut à part entière propre à revaloriser les professions y étant rattachées.

Nous saluons déjà les mesures d'urgence prises par la Ville de Genève pour répondre à la crise du Covid-19 dans ce secteur et nous proposons que les mesures à venir soient également prises en concertation avec l'ensemble des travailleurs de la culture dont ceux des musiques actuelles. C'est pourquoi nous soutiendrons l'augmentation de subvention à la création de musiques actuelles, et nous vous invitons à la voter. Merci, Madame la présidente.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Le Mouvement citoyens genevois a bien sûr signé cet amendement. Je pense qu'il est nécessaire aujourd'hui de donner un coup de pouce aux musiques actuelles; je vous invite donc à accepter cet amendement. Merci.

**M. Alain de Kalbermatten** (PDC). Il est évident que nous allons soutenir l'amendement 17 bis, mais je tenais à vous informer que nous ne soutiendrons pas le 17 ter où il est question de compenser avec une coupe dans la ligne de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) car c'est une chose que nous ne pouvons accepter.

**M. Sami Kanaan, maire**. J'aimerais saluer la grande majorité qui semble se dessiner pour soutenir aujourd'hui les musiques actuelles. Je m'en réjouis d'autant plus que cette intention avait déjà fait l'objet des débats budgétaires l'année passée sans majorité malheureusement à ce moment-là – ça faisait partie aussi des amendements initiaux au projet de budget 2021 déposé cet été par mon département au sein du Conseil administratif, auxquels nous avons malheureusement dû renoncer en raison des contraintes budgétaires.

C'est incontestable que, comme d'autres, ce domaine regorge de talents à Genève, de gens très compétents qui méritent une réelle reconnaissance. Le modèle même de rémunération de ces artistes-là doit absolument évoluer. C'est

peut-être le domaine dont on a le moins parlé historiquement en termes de rémunération par rapport aux comédiennes et comédiens, au théâtre, à la danse, à la performance, au livre et ainsi de suite. On a d'ailleurs même plus parlé des arts plastiques et visuels que des musiques actuelles, puisque pendant longtemps on postulait que ces personnes avaient a priori un autre revenu à côté de leur art. On ne s'attendait pas à ce qu'elles gagnent leur vie.

Nous avons fait un geste symbolique déjà cette année... Je crois qu'on a transmis le communiqué de presse à la commission des arts et de la culture – vous l'avez peut-être lu. Nous avons initié des bourses, des résidences musicales à l'Association pour l'encouragement de la musique improvisée (AMR), à la Cave 12, à l'Usine ainsi qu'à l'Alhambra qui, pour la première fois, ce n'est pas anodin, finance ce travail de création et pas uniquement le concert lui-même. Les montants ne sont pas énormes, mais c'est vrai qu'historiquement on ne finançait pas le travail de création musicale alors qu'on le faisait dans le théâtre ou dans d'autres arts pour le travail de création et les répétitions, même si les montants sont souvent assez modestes.

Une mutation est donc en train de se faire. Elle est salutaire. Une journée d'étude est d'ailleurs prévue avec la Fédération genevoise des musiques de création (FGMC) qui est maintenant bien connue de ce Conseil. Elle a d'ailleurs contribué à nous accueillir en musique ce matin... On peut les remercier car à 8 h du matin, avec ce temps gris et maussade, un samedi, c'est très agréable d'avoir cette aubade musicale à l'entrée de la salle de l'OMM. Une mutation est effectivement en train de se faire avec cette journée qu'on organise avec la FGMC, qui en a pris l'initiative. Elle devait avoir lieu début novembre; elle aura lieu en janvier vu les conditions sanitaires. Le but est justement de discuter de toutes les options dans ce domaine, de voir comment renforcer le soutien aux musiques actuelles qui, historiquement, je le reconnais, est le parent pauvre du soutien à la création.

Donc l'amendement qui vous est proposé – et il y en a d'autres derrière – est le bienvenu car c'est un geste de reconnaissance. Ça ne résoudra pas tous les problèmes... De manière générale d'ailleurs, la crise liée au Covid-19 a mis en lumière encore plus qu'avant – on l'a déjà dit, mais c'est peut-être encore plus fort pour ce domaine-là – la précarité de nombreux artistes dans les arts vivants et le fait qu'il va falloir trouver des solutions durables au-delà des aides urgentes, au-delà de la situation actuelle afin que, de manière durable, on reconnaisse que ce sont des personnes qui contribuent considérablement au bien-être collectif, qu'ils apportent une valeur ajoutée et que ce secteur représente aussi de nombreux emplois. Le Conseil administratif salue cet amendement. Je vous remercie.

Mis aux voix, l'amendement 17 bis est accepté par 72 oui contre 1 non. (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Nous passons à l'amendement... (*Applaudissements.*) Ce n'est pas fini... Normalement on applaudit après le concert, pas en plein milieu. Non, je plaisante...

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Soutien à la création musiques actuelles, page 26, Subventions).*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de la Suisse romande, page 26, Subventions).*

**La présidente.** Nous passons à l'amendement 17 ter. Il est présenté par les Verts et Ensemble à gauche. Il demande l'augmentation de la subvention «soutien à la création musiques actuelles» à hauteur de 25 000 francs, compensée par une diminution équivalente de la subvention à l'OSR. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar.

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar** (Ve). Merci, Madame la présidente. Nous reprenons les mêmes arguments que précédemment... Nous vous demandons d'accepter cet amendement et sa compensation sur la ligne de l'OSR. Merci beaucoup.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Le Parti libéral-radical est extraordinairement surpris que certains conseillers municipaux veuillent créer une scission dans la culture entre les musiques dites actuelles et les autres musiques en s'attaquant à l'OSR, l'institution qui a précisément été la plus contemporaine, la plus créative depuis plus d'un siècle.

C'est Ernest Ansermet qui l'a créée non pas pour jouer de la musique ancienne – est-ce que vous le savez? –, non pas pour jouer les chefs-d'œuvre du passé – est-ce que vous le savez? –, mais pour réunir des musiciens de toute la Suisse romande et précisément provoquer des créations de compositeurs locaux. C'est Arthur Honegger, c'est Igor Stravinski et *L'histoire du soldat*... Ce sont les créations contemporaines les plus renommées aujourd'hui encore qui ont été inventées

ici à Genève grâce à l'OSR, et vous êtes en train de nous jouer le jeu des musiques actuelles contre les prétendues musiques anciennes, alors que le plus grand créateur et valorisateur de talents de son temps est bien Ernest Ansermet!

Pour nous, c'est un scandale de considérer la culture sous la petite lorgnette de celui qui en est venu à faire de la musique à 10, 20 ou 30 ans en l'opposant à celui, Ernest Ansermet, qui a créé le rayonnement de Genève précisément avec les valeurs de son temps, voilà plus de cent ans. Nous ne pouvons pas opposer ainsi le passé et l'avenir. Décider que tout ce qui a plus de 25 ans... Je ne sais pas quand commence pour vous la musique actuelle et quand elle s'arrête, mais on ne peut pas opposer ainsi les créateurs du passé, ceux qui ont fait notre rayonnement, à ceux qui continuent aujourd'hui. Tant mieux, nous nous réjouissons vivement qu'il y ait une continuité, nous sommes très heureux que l'amendement précédent ait été accepté, mais nous nous opposerons avec la plus ferme vigueur à celui que vous osez nous présenter ce soir. Donc c'est non, non et non à une suppression quelconque dans la ligne de l'OSR. Vive l'OSR et merci l'OSR! (*Applaudissements.*)

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on vient d'accorder aux musiques actuelles 100 000 francs supplémentaires avec l'amendement précédent, je ne vois pas pourquoi on revient maintenant avec un autre amendement de 25 000 francs. Ça me paraît disproportionné. Et alors, évidemment que la compensation est totalement inacceptable, on ne va pas opposer l'OSR aux musiques actuelles! Ce n'est pas du tout relevant. Il faut par conséquent refuser cet amendement. Merci.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Chers collègues, ce n'est pas tant la destination de la subvention qui nous ennuie puisque nous demandons également dans le prochain amendement à aider l'Orchestre de chambre de Genève (OCG). Le problème, c'est d'aller rechercher la compensation sur la ligne de l'OSR. C'est assez curieux, il faut l'avouer. Ou on donne trop à l'OSR et on peut ainsi ponctionner hardiment dans sa subvention, ou on nous présente des subventions correctement calculées et le fait d'aller chercher comme ça 25 000 francs sur cette ligne de subvention devrait poser problème. C'est le fond de ce débat. D'un côté, l'OCG a besoin d'argent, de l'autre il semble qu'on puisse comme ça, en tout cas d'après les Verts et Ensemble à gauche, aller prélever cette somme auprès de l'OSR.

Ça tombe assez mal après le débat que nous avons eu entre autres sur la Cité de la musique et le référendum qui a suivi puisqu'on a justement reproché à l'OSR d'avoir le monopole en matière de subventions et d'être ainsi une vache sacrée, intouchable, pour qui on construirait une Cité de la musique afin qu'ils puissent se produire quelques dizaines de soirs par année, tout cela subventionné



évidemment par une fondation qu'on ne saurait nommer. C'est un peu gênant, je ne vous le cache pas.

Je doute que ces 25 000 francs fassent beaucoup de bien au bilan comptable de l'OCG et c'est la raison pour laquelle nous refuserons cet amendement.

**Mis aux voix, l'amendement 17 ter est accepté par 38 oui contre 34 non.**

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de chambre de Genève, page 26, Subventions).*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Fondation d'art dramatique, page 25, Subventions).*

**La présidente.** Nous passons à l'amendement 18, présenté par l'Union démocratique du centre. Il demande une augmentation de la subvention à l'OCG à hauteur de 200 000 francs, compensée par une diminution équivalente de la subvention à la Fondation d'art dramatique. Je donne la parole à M. Eric Bertinat.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Merci, Madame la présidente. On est toujours sur le sujet qui nous occupe depuis l'amendement 15. Les différentes sommes qui ont été proposées n'ont pas trouvé grâce à vos yeux. Enfin le soutien aux manifestations de musiques actuelles oui, d'autres pas... Cela tend à nous prouver que l'OCG est vraiment l'institution musicale mal-aimée de cette commune.

Nous maintenons notre demande d'augmentation de 200 000 francs. Nous demandons à compenser cette somme sur la ligne de la Fondation d'art dramatique de Genève (FAD) – nous nous sommes déjà largement expliqués là-dessus. Nous restons quand même étonnés de ne pas avoir de réponse ferme, claire et chiffrée sur le fond du problème soulevé, à savoir de ce qu'il en est de la fortune restante de la FAD. On aurait pu espérer de la part de l'exécutif qu'il soit proactif, c'est-à-dire qu'il n'attende pas le bouclage des comptes 2020 qui se fera l'année prochaine, qu'il demande un bouclage provisoire pour que nous sachions réellement ce qu'on peut prélever. Comme Vincent Schaller nous l'a expliqué fort clairement, on

ne sait pas exactement combien, mais 200 000 francs, on peut. Donc nous maintenons notre amendement et nous vous prions de l'accepter. Merci, Madame la présidente.

*Mis aux voix, l'amendement 18 est refusé par 69 non contre 6 oui.*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de chambre de Genève, page 26, Subventions).*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** Je passe aux amendements 18 bis et 18 ter qui parlent de la même chose et pour les mêmes montants. Ce sont des amendements déposés par le Mouvement citoyens genevois, le Parti socialiste, les Verts et le Parti démocrate-chrétien. L'amendement 18bis demande une augmentation de la subvention à l'OCG à hauteur de 100 000 francs, compensée par une diminution équivalente dans les lignes 31. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Paule Mangeat.

**M<sup>me</sup> Paule Mangeat (S).** Merci, Madame la présidente. On a déjà beaucoup parlé de l'OCG mais je vais reposer un peu les chiffres et le contexte. L'OCG est l'orchestre le moins subventionné des orchestres professionnels suisses. Il est subventionné à hauteur de 41% alors que la moyenne est de 63%. A titre d'exemple, l'OSR, seul autre orchestre professionnel à Genève, est subventionné à hauteur de 73%, sans compter les subventions en nature. La conséquence directe de ce sous-subventionnement de l'OCG est un déficit structurel de 200 000 francs qui depuis des années le fait flirter dangereusement et de manière continue avec la faillite.

En cette période de crise si particulière, les pertes liées au Covid-19 s'élèvent déjà à 115 000 francs et les prévisions sont bien sombres puisque la crise sanitaire va impacter les revenus de l'OCG à hauteur de 800 000 francs si les concerts ne peuvent reprendre en 2021. Les éventuelles aides des collectivités liées au Covid-19 pourront potentiellement compenser ces pertes mais pas ce déficit structurel de 200 000 francs.

Rappelons que l'OCG est très apprécié des Genevois. Il l'est également du Conseil municipal au vu des nombreux amendements déposés pour augmenter ses subventions. C'est en effet un orchestre de haute qualité, accessible et faisant preuve d'un engagement social fort auprès de nombreux citoyens en situation de handicap, de maladie et de précarité. L'OCG enchante régulièrement les Hôpitaux universitaires de Genève et les établissements médico-sociaux (EMS), lieux de grand isolement de personnes fragiles qui, grâce à cet orchestre bienveillant, retrouvent joie et chaleur humaine le temps d'un concert.

L'OCG touche chaque année 25 000 personnes et emploie 200 musiciens à l'année, dont 40 de manière permanente. Les revenus générés pour nos musiciens locaux sont de 2 millions de francs et les retombées économiques directes générées sur toute la chaîne de valeur locale est de 3,6 millions de francs. Cette augmentation est une première étape importante vers une situation financière viable pour cet orchestre si cher au cœur des Genevois. Le Parti socialiste vous invite donc à voter son amendement visant à une augmentation de sa subvention de 100 000 francs compensée sur la ligne 31 et salue le beau succès interpartis que cet amendement recueille auprès des Verts, d'Ensemble à gauche, du Parti démocrate-chrétien et du Mouvement citoyens genevois.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement nous avons signé aussi cet amendement. Nous soutenons l'OCG et nous voterons bien sûr cet amendement, mais il faut savoir que l'OCG a un déficit structurel de 200 000 francs et que, si vous voulez véritablement le sauver, il faudra voter 200 000 francs. Nous allons voter cet amendement mais le Mouvement citoyens genevois en a déposé un autre qui rajoute encore 100 000 francs. Nous vous inviterons tout à l'heure à le voter de façon à atteindre cet objectif. Il faut sauver l'OCG qui a un déficit structurel de 200 000 francs, autrement ils seront en faillite. Et je ne vous parle pas de toute la problématique qu'ils ont subie avec le Covid-19... Heureusement qu'une fondation qui ne veut pas dire son nom va s'occuper de cette partie-là! Mais enfin, à l'impossible nul n'est tenu... Je vous invite donc bien sûr à voter ces 100 000 francs et, dans quelques minutes, je vous inviterai à voter 100 000 francs supplémentaires, compensés d'ailleurs aussi sur les groupes 31. Merci d'avance.

**M<sup>me</sup> Maryelle Budry** (EàG). On a déjà beaucoup dit tout le bien qu'on pense de l'OCG, notamment le Parti libéral-radical. Je tiens à dire que la gauche de la gauche soutient aussi beaucoup l'OCG. Ils nous ont préparé un magnifique programme d'automne au Victoria Hall et au Bâtiment des forces motrices (BFM) sous le slogan «L'automne, ça décoiffe». Les programmes de l'OCG

sont toujours originaux et leur exécution brillante. Les concerts, sous la direction d'Arie von Beek, nous invitent à prendre de la hauteur, à contempler le monde et à nous laisser emporter par des flots musicaux.

L'orchestre accompagne les chœurs du Grand Théâtre, du Chant sacré, de la Psallete, de Pontverre, etc. C'est un orchestre classique mais qui promeut beaucoup la musique contemporaine, qui joue avec des jeunes, les élèves du cycle d'orientation et du collège, qui donne des concerts spécialement adaptés aux enfants dès l'âge de 5 ans. Il a été en résidence à Aigues-Vertes et a fait bénéficier de son art les pensionnaires de cette institution. Un souffle léger et ludique le traverse.

Nous en avons été privés ces derniers temps. Nous avons été privés de cet «automne décoiffé», mais peut-être aurons-nous la chance de l'entendre cet hiver et ce printemps au BFM. Il a préparé un programme sur les thèmes de la nature enchantée, les oiseaux exotiques et autres voyages tempétueux. Nous devons soutenir ces excellents musiciens qui ont tant perdu lors du confinement. Votez pour leur survie! La musique dite classique n'est pas l'apanage de l'OSR et il faut que cela se sache. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Louise Trottet (Ve).** On l'a déjà dit, il y a historiquement deux orchestres professionnels à Genève, l'OSR et l'OCG. Ces deux ensembles offrent des visions complémentaires et nécessaires au patrimoine classique. L'OCG connaît une situation chronique de sous-subventionnement, nous l'avons déjà évoqué. Cet ensemble est effectivement subventionné à 41% par les collectivités publiques contre une moyenne nationale de plus de 65%. Nous l'avons également évoqué, il en résulte un déficit structurel chronique de 200 000 francs qui n'est guère amélioré par la crise du Covid-19, puisque 30% du budget de cet ensemble est assuré par la vente de prestations.

L'OCG – nous l'avons dit aussi – présente un projet culturellement et socialement intéressant et, au sens de ce plénum, il semble nécessaire. Il s'agit d'un ensemble qui répète à l'année à la Fondation Aigues-Vertes. Dans un monde où la large majorité des chefs d'orchestre diplômés sont encore de genre masculin, l'OCG s'engage à la parité parfaite, une cheffe d'orchestre invitée sur deux étant une femme. De plus, l'orchestre est, comme l'OSR, lié par une convention collective (CCT) nationale qui assure des salaires dignes à ses employé-e-s et travaille dans une logique d'associativité et de médiation culturelle.

Malgré son contexte financier précaire, cet orchestre s'engage également avec vigueur dans le domaine caritatif. Un crowdfunding a été organisé l'été dernier en faveur des Colis du cœur. Il y a eu aussi un concert d'automne en partenariat avec la Fondation contre le cancer du sein. On peut encore relever une participation active en décembre à la Thune du cœur, en partenariat avec la *Tribune de Genève* en faveur des associations Partage, les Colis du cœur et la Virgule.

Sans augmentation de sa subvention, l'OCG court un risque chronique de faillite – on l'a évoqué déjà maintes fois. Or, la richesse culturelle, sociale et financière de Genève ainsi que son rayonnement à l'international résident également dans la diversité des ensembles qui constituent son tissu culturel. A l'heure où la culture connaît des mois d'une solitude et d'une incertitude inouïes, à l'heure où nos âmes ressentent un cruel manque de sa présence, le vote de cette augmentation de subvention, compensé sur les lignes 31, est une évidence. L'OCG ne rattrapera certes pas son retard significatif en matière de subventionnement, mais il fera un pas vers une situation qui lui permettra de maintenir la tête hors de l'eau.

Nous vous invitons donc à voter ces 100 000 francs, compensés sur les groupes de comptes 31. Nous ne soutiendrons en revanche pas le Mouvement citoyens genevois concernant les 100 000 francs supplémentaires en raison de l'équilibre budgétaire précaire que nous avons dans le contexte de la crise liée au Covid-19. Nous vous proposerons en revanche un amendement supplémentaire de 25 000 francs – ma collègue de parti vous le présentera. (*Commentaire.*) De 50 000 francs, je me corrige, excusez-moi... Je vous remercie de votre attention.

**La présidente.** Merci beaucoup. C'était très clair.

Mis aux voix, l'amendement 18 bis est accepté à l'unanimité (74 oui). (*Applaudissements.*)

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de chambre de Genève, page 26, Subventions).*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** Comme l'ont dit M. Sormanni et M<sup>me</sup> Trottet, l'amendement 18 ter est effectivement une augmentation supplémentaire de la subvention à l'OCG, qui est également compensée par une coupe dans les lignes 31. Il est déposé par le Mouvement citoyens genevois, qui ne souhaite pas prendre la parole...

*Mis aux voix, l'amendement 18 ter est refusé par 44 non contre 26 oui.*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de chambre de Genève, page 26, Subventions).*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Orchestre de la Suisse romande, page 26, Subventions).*

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 9, Service 3110, Grand Théâtre de Genève, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Grand Théâtre de Genève, page 26, Subventions).*

**La présidente.** Nous avons un amendement 18 quater déposé par les Verts et Ensemble à gauche. Il demande l'augmentation de la subvention à l'OCG à hauteur de 50 000 francs mais compensée cette fois par une diminution de 25 000 francs des subventions, respectivement du Grand Théâtre et de l'OSR. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Delphine Wuest.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).** Rapidement... On en a parlé mais j'aimerais juste rajouter que l'OCG est le seul autre orchestre de Genève qui paie ses musiciens à l'année, qui respecte une CCT et qui, oui effectivement, a encore besoin de notre soutien puisque les 100 000 francs que nous venons de voter sont un premier pas indispensable mais qui n'est pas suffisant – le Mouvement citoyens genevois l'a dit aussi.

Alors que les orchestres en Suisse sont en moyenne subventionnés à hauteur de 63% – je répète ce chiffre, mais c'est intéressant de le savoir – l'OCG peine à joindre les deux bouts avec 41% de subventionnement et accuse ce déficit structurel de 200 000 francs par année dont nous avons parlé.

On pourrait leur dire qu'ils n'ont qu'à faire un concert de moins chaque année. Eh bien non, ils ne le font justement pas à cause de cette CCT. C'est une cause noble puisque, plutôt que de payer leurs musiciens selon les contrats qu'ils signent, l'OCG a choisi un mode éthique en les salariant à durée indéterminée.

C'est tout à leur honneur, et nous espérons qu'ils ne choisiront pas de changer ce mode de fonctionnement en optant pour des économies qui feraient retomber les musiciens dans un statut précaire.

A côté de ça, l'OSR est l'autre orchestre, sur Genève, qui salarie ses musiciens à l'année, mais, lui, il est subventionné à plus de 70%. Nous pensons qu'une diminution de 50 000 francs de la subvention annuelle de 9,5 millions que ce dernier reçoit de la Ville de Genève tient du symbole et ne risquera pas de faire vaciller cette institution qui nous est chère également. Nous espérons ainsi que le grand frère OSR comprendra et approuvera ce soutien à son alter ego OCG.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, là vraiment je ne comprends plus... On est en train de mettre à mal ce qui avait été discuté au préalable. Maintenant on coupe un peu partout et on fait de nouveau des compensations sur l'OSR... Tout à l'heure, on était déjà en dehors du cadre – on lui a enlevé 25 000 francs – et maintenant on pousse le bouchon puisque vous voulez encore enlever 50 000 francs à l'OSR... Ce n'est pas en déshabillant Paul pour habiller Pierre que vous allez régler la problématique!

Vous auriez dû voter cette subvention supplémentaire de 100 000 francs que nous avons proposée car l'OCG a besoin de 200 000 francs – c'est le montant de son déficit structurel. Autrement, il va tomber en faillite. Alors c'est ça que vous voulez? De toute manière, avec votre amendement, vous ne résolvez même pas cette problématique puisque vous ne rajoutez que 50 000 francs; par contre ça réduira de 75 000 francs la subvention de l'OSR... Non, ce que vous faites est tout à fait faux, et je vous invite toutes et tous à refuser cet amendement.

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (PLR). Ecoutez, là on marche vraiment sur la tête. On est en train d'opposer des institutions les unes aux autres... en plus, des institutions qui travaillent quasiment dans le même champ culturel. Nous avons autant besoin de l'une que de l'autre. On ne peut pas déshabiller Pierre pour habiller Jean, ou déshabiller Marie pour habiller Jeanne puisque vous préférez un langage plus féministe...

Je crois que vous oubliez complètement un élément... Vous voudriez priver l'OSR d'une somme qui vous paraît absolument astronomique mais qui est pourtant justifiée par ses engagements, notamment un engagement incontournable avec le Grand Théâtre. L'OSR cumule en effet deux fonctions. C'est un orchestre symphonique, ce n'est pas un orchestre de chambre comme l'indique le nom de l'Orchestre de chambre de Genève. C'est d'ailleurs très bien d'avoir un orchestre de chambre et un orchestre symphonique. Mais on ne peut pas se passer d'un

orchestre symphonique qui couvre toutes les productions du Grand Théâtre, qui est à la fois le *Stadttheater Orchester* et le *Oper Orchester* comme à Zurich, où il y a deux orchestres pour couvrir ces deux fonctions, c'est-à-dire à la fois d'accompagner l'Opéra et de faire rayonner la culture symphonique de la Ville de Genève.

C'est complètement ahurissant. C'est un manque de culture flagrant. Ça montre que vous n'y connaissez absolument rien. Vous n'y allez d'ailleurs pas... Vous snobez ces institutions parce qu'il y a trop de velours, de dorures... C'est par pur dogmatisme, de manière aléatoire, arbitraire et inconsciente que vous êtes en train de priver une institution indispensable que soutient notre municipalité. Qui la soutiendrait à part cela? N'allez pas compter sur le Canton pour lui venir en aide! Vous savez très bien que le Canton fait ce qu'il peut pour la culture, pour le Grand Théâtre et l'OSR, mais il ne peut pas tant qu'il croit qu'il peut. Sans nous tout cela ne se ferait pas.

Sincèrement, ce genre de propositions, c'est rituel depuis un certain nombre d'années que je suis dans ce Conseil municipal. Nous n'avons pas eu une séance de budget sans la séquence «Grand Théâtre». Voilà, à titre rituel, il fallait la séquence «Grand Théâtre» ou «OSR»... Il faut mettre la gauche contre la droite à propos de ces musiques. C'est une cacophonie sans nom. Ce sont des fausses notes, des bémols inutiles... Le Parti libéral-radical s'opposera comme précédemment avec la plus grande vigueur à cette proposition stupide, non avenue et cacophonique. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Luc von Arx** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien s'insurge totalement contre cette proposition, dans la ligne de la préopinante, M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel. Elle a effectivement eu les bons mots pour resituer tout l'historique et l'importance de l'OSR. C'est avec plaisir que nous aimerions soutenir à fond l'OCG mais pas sur le dos de l'OSR qui représente pour Genève une étoile qui brille, aussi bien parce que cet orchestre a beaucoup voyagé et fait connaître la qualité des musiciens de Genève que parce que c'est ainsi toute la renommée de Genève qui est touchée par cette proposition.

Je sais que vous avez vraiment envie de marquer des points, de faire en sorte que l'OCG puisse en bénéficier, mais c'est malheureusement attristant de faire ce genre de choses car vous ouvrez ainsi des vannes pour qu'on commence à faire des échanges qui ne sont absolument pas adéquats entre des objets.

Je pense que l'OCG ne fera pas faillite dans l'immédiat si nous avons déjà la possibilité de lui donner une modeste contribution. Nous pourrions peut-être revenir à lui le cas échéant si c'est nécessaire, mais ne touchez pas à l'OSR pour des raisons simplement pratiques au motif que la culture privilégiée peut



se débrouiller... Ce sont des gens qui travaillent, ce sont des professionnels. Ils travaillent aussi avec le Grand Théâtre, comme l'a dit Florence Kraft-Babel. Ce sont donc autant d'incidences sur le milieu culturel. Ne faisons pas ce genre d'échanges et de tractations complètement inutiles.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** J'aimerais apporter un élément important, car il n'a pas été cité. L'OSR est financé à 50% par la Ville de Genève et à 50% par l'Etat, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. En diminuant la subvention provenant de la Ville de Genève, vous prenez le risque que l'Etat diminue la sienne – c'est vite vu. Je crois que vous faites fausse route puisque, si on rajoute cet amendement à celui qui a déjà été accepté, ça fera une diminution de subvention de 75 000 francs avec le risque que l'Etat diminue aussi sa subvention de 75 000 francs. Ça ferait donc 150 000 francs de moins pour l'OSR. Vous faites fausse route en travaillant de la sorte. On aurait mieux fait d'accepter l'amendement 18 ter, afin de donner 100 000 francs supplémentaires à l'OCG en prenant sur les groupes 31 qui, je vous le rappelle, se montent dans le budget à 198 millions de francs. Merci.

Mis aux voix, l'amendement 18 quater est accepté par 38 oui contre 34 non. (*Brouhaha. Exclamation.*)

**La présidente.** S'il vous plaît! On se calme...

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Association pour l'encouragement de la musique improvisée, page 26, Subventions).*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** Nous passons à l'amendement 19, déposé par le Parti socialiste, Ensemble à gauche et le Mouvement citoyens genevois. Il demande l'augmentation de la subvention à l'AMR, à hauteur de 50 000 francs, compensée par une diminution équivalente dans les groupes 31. Je donne la parole à M. Pascal Holenweg. Cette fois-ci on a compris...

**M. Pascal Holenweg (S).** Merci, Madame la présidente. Puisque cette fois-ci on a compris, je n'ai pas de nouvelle autocritique à faire. C'était la première autocritique que je faisais depuis dix ans, il faudra attendre dix ans pour que j'en fasse une autre...

Vous aurez sans doute reçu copie ou, si ce n'est pas le cas, vous aurez vu ou lu une information dans la presse à propos de l'accord passé entre la Ville de Genève, le Canton, les communes et la Loterie romande autour d'une alliance de soutien à la culture à Genève, la culture en ayant bien besoin. Cet accord est l'une des réponses apportées par les collectivités à la crise qui frappe le secteur culturel depuis la première vague de la pandémie. Ça signifie que d'autres réponses doivent être données dont évidemment le soutien que la commune peut apporter par son budget aux créateurs et aux interprètes musicaux.

On vient d'adopter plusieurs amendements qui vont dans ce sens; on en a adopté plusieurs qui vont dans le sens d'un soutien aux musiques actuelles, dont l'AMR est sinon l'un des piliers du moins l'un des lieux essentiels depuis bientôt cinquante ans, depuis le début des années 1970 du siècle passé. L'amendement que je défends ici consiste en une augmentation fort modérée de la subvention accordée par la Ville de Genève à cet acteur culturel majeur. L'AMR n'entend pas la consommer pour son propre fonctionnement mais l'affecter à l'amélioration des cachets versés aux artistes. L'augmentation que nous vous proposons ne nourrirait donc pas une administration, n'améliorerait pas les salaires des permanents.

On permettrait de payer un peu plus que le minimum les musiciens qui répètent et jouent pour l'AMR et ceux qui répètent et jouent pour d'autres programmeurs soutenus par la Ville, puisque le niveau des cachets versés par l'AMR – qui sont actuellement de 300 francs, qui seraient de 400 francs si vous acceptez notre proposition – sert en effet de référence pour les cachets versés par ces autres programmeurs. Ça pourra même avoir un effet d'entraînement pour l'amélioration des conditions d'engagement de beaucoup de musiciens professionnels par d'autres programmeurs que les programmeurs publics. Les musiciens professionnels indépendants font partie de cette cohorte d'oubliés de la crise. On ne les a pas beaucoup vus, pas beaucoup entendus ou beaucoup lus dans les médias. Ce n'était pas une raison pour nous de les oublier, et j'espère que ça ne sera pas une raison non plus pour vous de les oublier.

Nous ne vous proposons qu'une augmentation fort modeste de la subvention accordée à l'AMR qui, encore une fois, si vous l'acceptez, ne profitera pas à l'AMR elle-même mais aux musiciens qui travaillent avec elle et aux musiciens dont les cachets sont versés par référence à ceux que versent l'AMR. Cent francs de plus pour des gens qui ne gagnent que 300 francs par concert, répétitions comprises, ce n'est pas franchement trop demander à la Ville de Genève et ce n'est pas trop accorder aux musiciens et à l'AMR. Je vous remercie.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**M. Gazi Sahin** (EàG). Le monde de la culture est terriblement touché par la crise liée au Covid-19, tout le monde l'a dit à juste titre. C'est d'autant plus vrai pour les acteurs de la culture populaire qui ont besoin d'un réel soutien. Les difficultés sont telles qu'il faut le répéter encore et encore... Parmi les institutions populaires, il y a justement l'AMR, fondée au début des années 1980 par les musiciens eux-mêmes. Comme l'a dit Pascal Holenweg, l'AMR a beaucoup aidé, encouragé, favorisé à Genève et dans sa région la pratique du jazz et des musiques improvisées.

L'AMR a formé les musiciens au fil des années, soutenu leur travail après leur formation et aussi diffusé leurs créations musicales. J'ai moi-même, en organisant des concerts modestes, rencontré ces artistes et ces musiciens que l'AMR a formés et j'ai vu que Genève était à cet égard un puits de musiciens de jazz pleins de talents avec une connaissance historique du jazz et intellectuellement très intéressants. Ça m'a toujours impressionné.

Il faut dire que la plupart des musiciens de l'AMR ne gagnent pas leur vie, puisqu'ils travaillent ailleurs pour gagner leur vie. Pourtant ils continuent à nous enchanter, à nous faire passer des moments de bonheur avec eux dans des petits concerts, que ce soit dans des bistrotts ou dans des salles. Dans ce sens, l'AMR est une institution genevoise incontournable qu'il faut défendre plus que jamais dans ces moments très difficiles. C'est une somme symbolique, ce n'est pas grand-chose. Ensemble à gauche vous invite donc à soutenir cet amendement. Merci.

Mis aux voix, l'amendement 19 est accepté par 43 oui contre 26 non (1 abstention).

*Département de la culture et de la transition numérique.*

*Page 8, Service 3106, Service culturel, politique publique 32, Culture, autres, groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**Le président.** Je passe à l'amendement 20, qui émane du groupe démocrate-chrétien. (*Brouhaha.*) Il propose une nouvelle subvention pour l'initiation et l'éducation des jeunes au e-gaming, d'un montant de 25 000 francs, compensé sur les lignes 31. Je donne la parole à M. Luc Zimmermann.

**M. Luc Zimmermann** (PDC). Merci, Monsieur le président de séance. Comme vous le savez certainement toutes et tous, les jeux vidéo sont en plein essor. On peut penser notamment aux jeux vidéo en ligne qui font un tabac, que ce soient les compétitions en streaming ou dans des stades entiers, comme c'est le cas dans certains pays. Les jeux vidéo, notamment ceux en ligne, sont vraiment devenus un loisir culturel qui fait partie intégrante de notre société. L'idée serait de créer dans ce cadre une subvention à l'initiation et à l'éducation des jeunes au e-gaming. Pourquoi cette subvention visant les jeunes? Bien que les jeux vidéo soient pratiqués par tous les profils possibles – les adultes, les jeunes, les femmes, les hommes – les jeunes sont ceux qui ont le plus de risque de tomber notamment dans de l'addiction, de trop jouer. Vous savez aussi qu'il y a des jeux vidéo où on peut acheter certains objets avec de l'argent véritable.

L'idée est donc de les encadrer dans le but de favoriser une pratique saine et responsable des jeux vidéo, d'encourager la création de liens sociaux grâce à la pratique du jeu, mais aussi de les sensibiliser aux risques liés à ces jeux – c'est un des buts de cette subvention. Pour éviter quels risques? Pour qu'ils gèrent mieux leurs relations sociales, pour qu'ils ne tombent pas totalement dedans, pour garder une certaine hygiène vidéoludique, pour gérer les émotions et éviter, comme je l'ai mentionné, l'endettement financier.

Je pense qu'en prenant ces responsabilités-là en amont on peut éviter que la société prenne irrémédiablement en charge les coûts qui viendraient en aval avec la réalisation de ces risques pour les jeunes. Il faut encourager les jeunes dans ce sens. C'est pourquoi nous vous demandons que la Ville de Genève attribue une subvention au titre de cet encadrement. Je vous remercie.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Monsieur le président de séance, permettez-moi de prendre la parole très rapidement pour m'étonner de cette proposition. Je reviendrai sur la compensation sur les lignes 31 car, vous l'aurez bien compris, l'Alternative a fixé une certaine limite pour les compensations sur ces lignes-là, et nous n'irons pas plus loin ce soir.

J'aimerais quand même aborder la question du e-sport qui a été discutée en commission des finances car, de l'aveu même de la cheffe du Service des sports à l'époque, une subvention avait été refusée à une association dans le e-sport parce que Swiss Olympic elle-même reconnaît les méfaits du e-sport, notamment les jeux violents, les jeux de guerre qui sont aujourd'hui proposés à ces jeunes. Je m'étonne dès lors que le groupe démocrate-chrétien aille aujourd'hui à l'encontre du point de vue de sa magistrature en proposant une subvention pour le e-gaming. C'est une raison supplémentaire qui nous amène aujourd'hui à vous inviter à refuser cette proposition de subvention.

**M. Pierre de Boccard** (PLR). Oui, une subvention avait été donnée à une association, en tout cas par rapport au e-sport, mais nous n'avons pas parlé de jeux violents durant l'audition des représentants des associations actives dans cette pratique. Il n'y avait pas de jeux violents. Des gens pratiquent peut-être des jeux violents chez eux, mais là, nous ne parlons pas de jeux violents au niveau de ce que font ces associations.

Il y a une histoire, un nombre croissant de pratiquants et un besoin d'encadrement. Il s'agit de dire aux jeunes de ne pas rester chez eux tout seuls, de venir jouer, d'interagir avec d'autres personnes. On remarque qu'en interagissant avec d'autres personnes à l'extérieur ils jouent moins au *e-sport* alors que, chez eux, ils restent cloîtrés pendant dix heures. Là ils jouent deux heures, une heure, ils s'arrêtent, ils discutent et il y a un échange... Il existe un besoin d'encadrer le *e-sport* pour le développement personnel de ces jeunes.

Alors je n'aurai qu'un seul mot à dire: encourageons-les, sortons les jeunes de chez eux, amenons-les à interagir entre eux et donc donnons cette subvention qui n'est pas grand-chose, comparé à tout ce dont nous discutons ce soir. Merci beaucoup.

**M. Luc Zimmermann** (PDC). Je ne peux qu'aller dans le sens de mon préopinant. Nous n'avons pas parlé de jeux vidéo violents. Déjà, premièrement, il faut sortir de ces caricatures-là. Nous n'avons pas parlé non plus de *e-sport* dans le sens des compétitions de haut niveau avec de l'argent qu'on donnerait à une équipe formée dans ce but. L'idée, comme expliqué, est simplement d'éviter les risques pour les jeunes qui s'adonnent à des jeux vidéo, mais pas de façon professionnelle. Comme mentionné dans la proposition d'amendement, il s'agit de les mettre ensemble dans une salle afin d'éviter qu'ils soient chez eux, qu'ils ne voient pas le temps passer, qu'ils restent dans un cycle infernal – on va dire ça comme ça. Le but est de leur apprendre à avoir une certaine hygiène dans le cadre de leur pratique de jeux vidéo.

On peut bien sûr justifier que c'est un loisir mais ça fait partie maintenant de notre culture, et c'est la raison pour laquelle nous avons mis cette subvention dans le département de la culture et de la transition numérique. Je vous remercie.

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.)*

**M<sup>me</sup> Salma Selle** (S). Oui, il faut casser le mythe selon lequel les jeux vidéo contribuent à la violence chez les jeunes – ce n'est pas vrai. Qui plus est, les jeux vidéo touchent autant les jeunes que les personnes plus âgées. C'est un outil

multigénérationnel qui peut être vecteur de liens sociaux. C'est un moyen utilisé par beaucoup de personnes depuis longtemps. Ça n'a rien d'innovant ni de nouveau. Pour ces raisons-là, le Parti socialiste va soutenir cet amendement. (*Brouhaha. L'amendement est mis au vote.*)

**La présidente.** Alors là, il y a un suspense terrible...

Mis aux voix, l'amendement 20 est accepté par 39 oui contre 32 non (1 abstention). (*Applaudissements.*)

**La présidente.** Nous en avons fini avec le département 3. Concernant le département 4, le département de la sécurité et des sports, nous n'avons pas d'amendements mais je propose quand même, pour le travail qui a été fourni par les différents rapporteurs de commission, de leur passer la parole s'ils souhaitent expliquer l'enjeu des travaux. Sinon nous passons directement au département 5. Il n'y a pas de demande de prise de parole... Nous en avons donc fini avec le département 4. Nous passons au département 5, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Nous sommes sur les pages 15 à 18 de notre brochure (*ndlr: le document «Projet de budget 2021 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances»*), sur les pages 30 à 32 des subventions monétaires ainsi que sur les pages 45 à 50 des gratuités. Je donne la parole au président de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ)... Monsieur Lyon, vous avez la parole.

**M. Didier Lyon, président de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse** (UDC). Merci, Madame la présidente. Le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2020, la CCSJ a reçu M<sup>me</sup> Kitsos, magistrate du DCSS, accompagnée des différentes directions de ce département: le Service de la jeunesse, le Service de l'état civil, le Service social, le Service de la petite enfance le Service des écoles et institutions pour l'enfance et le Service des pompes funèbres.

M<sup>me</sup> Kitsos a présenté le contexte et les enjeux pour le DCSS, notamment ceux liés à la crise du Covid-19. Elle a également expliqué les besoins vitaux qui essaient en Ville de Genève ainsi que les trois valeurs qui guident les actions de son département, à savoir l'impératif de justice sociale, le renforcement de l'égalité ainsi que la lutte contre toutes les formes de discriminations.

Le projet de budget de la Ville de Genève est frappé par des baisses de recettes qui se traduisent par un déficit budgétaire conséquent. Les enjeux et priorités du département sont de faire le lien entre le budget 2020 et le projet de budget 2021.

La présentation du budget de M<sup>me</sup> Kitsos et de son équipe a été excellente et a démontré que la magistrate avait une équipe soudée qui a pu répondre à toutes les questions. C'est un budget ambitieux qui présente une volonté de renforcer l'intercommunalité afin de baisser certains coûts. Le budget du DCSS a été accepté par la majorité de la commission.

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 17, Service 5007, Service social, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** Je passe à l'amendement 21, qui émane du Mouvement citoyens genevois. Il propose de soutenir trois places de stage pour des élèves de l'École de culture générale, à hauteur de 20 000 francs, somme compensée sur les lignes 31. Je donne la parole à M<sup>me</sup> Yasmine Menétréy.

**M<sup>me</sup> Yasmine Menétréy (MCG).** Merci, Madame la présidente. J'ai déposé cet amendement pour que la Ville de Genève participe à la formation des jeunes résidents en maturité spécialisée en travail social. En effet, beaucoup d'élèves se trouvent en difficulté lors de la recherche de stages nécessaires à l'accomplissement de leur formation. Certains élèves abandonnent en effet leur formation, faute d'avoir trouvé le nombre de semaines de stage exigé par l'École de culture générale (ECG). D'autres, un peu plus chanceux, obtiennent une place de stage qui leur permet de suivre leur formation mais qui les contraint à la terminer plus tard, les obligeant ainsi à repousser d'une année leur entrée en haute école. Cette pause non désirée peut jouer sur la motivation de l'élève à poursuivre une formation dans le degré tertiaire.

Il est dès lors impératif que la Ville de Genève s'implique concrètement dans la vie scolaire des élèves des écoles de culture générale en leur réservant des places de stage au sein de ses institutions. Le Mouvement citoyens genevois vous demande de soutenir cet amendement pour aider nos jeunes à achever la formation qu'ils ont entreprise, en confiance de la possibilité de s'intégrer dans la société genevoise au terme de cette dernière.

**La présidente.** Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Matthias Erhardt et non à M. Ahmed Jama...

**M. Matthias Erhardt (Ve).** Merci, Madame la présidente, pour la précision...

Le groupe des Verts et des Vertes est favorable à ce que la Ville de Genève s'engage fortement dans la formation des jeunes. Ce doit être une priorité de la politique publique menée par le Conseil administratif. Nous sommes toutefois dubitatifs par rapport à la manière de faire. Nous ne pensons pas que la création d'une politique de stage systématique puisse se faire par l'introduction d'un amendement déposé dans un projet de budget un peu à la dernière minute ni par la création de trois places de stage. Nous voterons ce soir contre cet amendement, tout en soutenant l'esprit qui y transparait et nous nous engageons à soutenir la mise en place d'une politique de la formation et de la mise à disposition de places de stage en Ville de Genève.

**M. François Bärtschi (MGC).** C'est vrai que le besoin en formation est important. On a en revanche un problème, un problème grave, car on demande à des étudiants de trouver des places de stage mais ils n'en trouvent pas. A mon sens, au sens d'un certain nombre de conseillers municipaux aussi, la Ville de Genève a l'obligation d'aider ces jeunes. Est-ce qu'on veut les laisser comme ça zoner? Les laisser dans une situation où ils ne peuvent pas terminer leur formation? Je pense que, de manière générale, on a des insuffisances au niveau du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse. On laisse beaucoup de jeunes un peu en friche. On s'en fiche malheureusement un peu d'eux – il faut le reconnaître. Alors on les aide ou on ne les aide pas! Il faut faire ce geste. Ce geste, nous devons le faire. Telle est la proposition qui est faite au travers de cet amendement.

On pourrait bien sûr faire un système plus parfait mais on est malheureusement face à une urgence avec ces jeunes qui sont à la dérive à quelque part. C'est le désespoir pour eux, pour leurs familles... Il faut véritablement les aider, leur donner ce petit coup de pouce. C'est ce qui est proposé par cet amendement. Ce n'est pas grand-chose. La Ville de Genève a les moyens financiers de le faire. Ne pas le faire, c'est se montrer radins, c'est se montrer égoïstes; c'est montrer qu'on s'en fiche des jeunes, qu'on ne s'y intéresse pas. Je crois qu'il ne faut pas du tout transmettre ce message-là surtout en cette période de difficultés, de crise sanitaire. Il faut vraiment donner ce signal fort et c'est pour ça que je vous invite, pour ces jeunes, à voter cet amendement.



**M<sup>me</sup> Alia Chaker Mangeat** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien rejoint le Parti socialiste dans son analyse. Nous pensons qu'il faudrait effectivement mener une politique qui soit vraiment proactive sur l'engagement des stagiaires. Cela étant, cela ne peut pas passer par une ligne budgétaire de 20 000 francs. Un stage implique aussi un certain nombre d'obligations de la part du maître de stage, si j'ose dire, puisqu'un certain encadrement doit être mis en place. C'est pour cette raison que nous refuserons cet amendement. Nous invitons peut-être la signataire à déposer une motion en vue de demander une politique active en termes de recrutement de stagiaires en Ville de Genève.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, peut-être que ça vous paraît précipité et qu'on ne va pas régler la problématique des stages par cet amendement, mais on ferait ainsi un pas. On va faire un pas qui ne coûte quasiment rien à la Ville de Genève. On pourrait même imaginer de voter le principe en mettant 0 franc puisqu'il y a toujours de la marge sur la ligne 30. (*Ndlr: les charges de personnel.*) Vous le savez bien puisqu'on retranche même 15 millions de francs chaque année pour les postes qui ne sont pas repourvus tout de suite compte tenu des délais d'engagement en Ville de Genève. Pourtant, on est chaque fois dans la cible... Depuis des années, on est dans la cible. Donc fatalement c'est une nécessité.

Vous nous dites qu'il faut déposer une motion... D'abord, il y en a déjà une, la motion M-1579; elle est sauf erreur à la CCSJ. Et puis ce matin nous en avons déposé une deuxième, la motion M-1586 intitulée «Des stages en plus pour nos jeunes»... Par conséquent, vous traiterez cette problématique d'une manière plus approfondie à travers ces deux motions. La première est déjà sauf erreur à la CCSJ, la deuxième y sera certainement renvoyée au mois de janvier. Mais faites ce petit geste cet après-midi déjà pour montrer la volonté de la Ville de Genève. C'est possible de le faire.

On ne peut pas abandonner les jeunes. Nous avons tous été confrontés à la problématique des jeunes qui cherchent des stages partout. Ils n'en trouvent pas. Il n'y en a pas suffisamment parce que c'est la même problématique partout dans les institutions, malheureusement aussi dans les collectivités publiques, notamment à l'Etat. On essaie de faire avancer ce sujet. Nous avons l'occasion de le faire un peu cet après-midi dans cette enceinte en acceptant ce modeste amendement qui donne cependant un signe et qui montre la volonté de la Ville de Genève d'offrir des stages et de ne pas laisser nos jeunes sur le carreau, puisque, s'ils ne trouvent pas de stage, eh bien, passez-moi l'expression, ils vont glander pendant une année avant de pouvoir éventuellement trouver un stage. Merci donc de soutenir cet amendement.

**La présidente.** Merci. Je passe enfin la parole à la conseillère administrative, Christina Kitsos.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Merci, Madame la présidente. C'est vrai qu'un des points importants de la politique de la jeunesse, c'est l'insertion des jeunes sur le marché du travail. En ce sens, le fait de favoriser les stages et les apprentissages est quelque chose de fondamental. Je ne sais pas si cet amendement sera soutenu ou non par le délibératif aujourd'hui mais sachez dans tous les cas que je m'engage – et j'imagine que mes collègues aussi – sur une politique qui nous permette d'embaucher davantage d'apprentis et de stagiaires. Je pense que c'est vraiment essentiel. C'est un devoir qui nous incombe et une responsabilité très importante.

*Mis aux voix, l'amendement 21 est refusé par 41 non contre 29 oui (1 abstention).*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 18, Service 5008, Service de la jeunesse, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

**La présidente.** Je passe à l'amendement 22, qui émane de l'Union démocratique du centre. Il propose de supprimer la création des 2,6 nouveaux postes de médiateurs et médiatrices de nuit au Service de la jeunesse, à hauteur de 319 869 francs. Je donne la parole à M. Vincent Schaller.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'Union démocratique du centre vous propose de ne pas accepter la création de 2,6 postes de fonctionnaires, de médiateurs de nuit, une nouvelle fonction dans le catalogue de la Ville de Genève, une activité à mi-chemin entre les travailleurs sociaux et la police municipale.

Il y a deux raisons de ne pas accepter cette création de postes. La première, c'est que l'activité de ces médiateurs de nuit va se superposer à celle de nos 200 policiers municipaux, que nous avons choisi de ne pas armer précisément parce qu'ils sont chargés aussi de la médiation – notre collègue, Alia Chaker Mangeat, l'a rappelé dans une précédente intervention.

Le Conseil administratif propose de créer une nouvelle fonction. Ce sera 2,6 postes de médiateurs de nuit dans le budget 2021 puis 6 médiateurs dans le budget 2022 puis 12 puis 24... Nous savons déjà que la magistrate Christina Kitsos est convaincue par cette fonction; nul doute que nous aurons bientôt des médiateurs de nuit professionnels dans tous les quartiers de la ville de Genève... Ce sera autant de collaborateurs à double entre les travailleurs de nuit et la police municipale. L'Union démocratique du centre n'apportera bien entendu pas son appui à la création de cette nouvelle fonction, riche en postes de fonctionnaires pour l'avenir.

Il y a une raison plus fondamentale encore de ne pas approuver cette demande du Conseil administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est notre modèle de société qui dysfonctionne, et là je m'adresse non seulement à la gauche mais aussi à la droite bourgeoise. Du Parti libéral-radical à Ensemble à gauche, la responsabilité de tous ces partis est engagée. La création de postes de médiateurs de nuit ne changera rien à cette situation. Vous pourriez couvrir le territoire de la ville de Genève de médiateurs de nuit – un par quartier, un par rue, un par immeuble, pourquoi pas un par appartement si le féminisme devait faire trop de progrès... – vous ne réglerez rien à notre société qui dysfonctionne. L'Union démocratique du centre vous propose donc de ne pas faire semblant avec ces médiateurs de nuit mais d'engager plutôt, si nécessaire, de nouveaux policiers municipaux. Encore mieux, l'Union démocratique du centre vous invite à changer de modèle de société. Je vous remercie.

**M. Arnaud Moreillon (S).** Je suis d'accord avec l'Union démocratique du centre, notre société dysfonctionne. Il y a de nombreux jeunes qui, aujourd'hui, à cause de la crise liée au Covid-19 mais pas seulement, se retrouvent désœuvrés et occupent des espaces publics. Les relations de voisinage peuvent être mises à mal... Je ne blâme pas ces voisins-là, je comprends humainement leur colère, je le vis dans mon immeuble, donc je vois bien la chose. En même temps, il y a le désœuvrement de certains jeunes qui n'ont réellement nulle part où se retrouver.

Il y a eu des expériences à Vernier... Vernier, ce n'est pas non plus Bümpliz, ce n'est pas très éloigné de nous. C'est une commune genevoise qui a mis sur pied ces correspondants de nuit. Ils ont obtenu des résultats dans des quartiers compliqués où il y avait beaucoup plus de tensions sociales et ils ont réussi à apaiser les tensions. J'aimerais vous donner ici lecture de ce que la commune de Vernier présente en substance. Les correspondants de nuit sont présents sur le terrain trois cent soixante-cinq jours par an, de 18 h à 2 h. Ils sont à la disposition de tout habitant ou partenaire de la Ville de Vernier. Je vous épargne le nombre qu'ils sont, mais ils assurent une veille sociale dans les quartiers concernés. Ils contribuent à rétablir le lien social. Ils agissent pour prévenir et informer dans les situations d'incivilités et de bruits de voisinage, développer la médiation dans les lieux de

vie, intervenir de façon à faire baisser la tension dans les espaces publics et privés, participer à la gestion des conflits, restaurer la communication, sensibiliser aux lois, orienter, informer adéquatement et servir de relais vers d'autres services.

Aujourd'hui, dans mon immeuble, pour reprendre cet exemple, la police municipale a dû intervenir à de très nombreuses reprises. Le voisinage du parc Geisendorf a vécu le même genre de problèmes; ils ont appelé à plusieurs reprises la police municipale. Ils n'ont pas obtenu grand-chose par rapport aux résultats escomptés. Je ne condamne pas l'action de la police municipale, mais ce que je constate, c'est que, dans son action, elle n'est pas très efficace pour régler ces problèmes qui perdurent et ne trouvent pas de solution. Se référer à des correspondants de nuit avec une posture de médiateur plutôt qu'à la police municipale uniquement nous paraît donc particulièrement plus favorable pour trouver des solutions. Nous appelons le Conseil municipal à rejeter cette proposition d'amendement.

**M. François Bärtschi (MGC).** Le Mouvement citoyens genevois ne votera pas cet amendement. Néanmoins, nous avons des remarques à apporter. Il nous a été indiqué que certains de ces médiateurs ou correspondants de nuit – ils ont des appellations très différentes selon les communes – seraient frontaliers. Cela nous dérange beaucoup. Nous avons les plus grandes craintes qu'en ville de Genève on se trouve avec des correspondants de nuit frontaliers. C'est ce qui nous a été rapporté concernant d'autres communes. Sauf erreur, ça concerne Vernier, mais je ne vais pas être trop précis sur la commune. Si c'est le cas, il est vrai que nous serions ultérieurement amenés à réviser notre optique sur cette problématique. On peut éventuellement tester ce dispositif en Ville de Genève mais pour le Mouvement citoyens genevois il faut en tout cas éviter d'avoir des personnes qui soient des sortes de mercenaires chargés de la sécurité dans nos rues. Nous ne le voulons à aucun prix. Merci, Madame la présidente.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Je ne serai pas trop longue car je suis déjà intervenue sur ce point. Je confirme ce que vous dites, Monsieur Schaller, je suis persuadée de la nécessité de mener ce projet. Les besoins sont avérés. Je vous ai entendu dire que la société dysfonctionnait, qu'elle dysfonctionne avec 200 policiers municipaux... Je ne pense pas qu'on puisse mettre tout le dysfonctionnement d'une société sur les épaules d'une fonction, je trouve que c'est malhonnête intellectuellement. Si on veut faire ce constat du dysfonctionnement et qu'on veut un changement, on ne peut pas se loger dans la passivité et le pessimisme. Pour moi, le moteur, c'est l'action, c'est l'optimisme. Je pense qu'il y a beaucoup à apprendre de notre jeunesse et qu'il y a beaucoup d'opportunités à lui offrir.

Je n'ai donc pas du tout le même regard que M. Schaller sur la jeunesse et je pense en effet que nous pouvons travailler ensemble. Du reste, comme je l'ai dit auparavant, ces projets sont salués par la police municipale avec qui nous travaillons déjà maintenant pour identifier les quartiers, chercher les bonnes complémentarités, déterminer les heures d'intervention des uns et des autres et comment on va travailler en réseau. C'est déjà quelque chose qui se fait. Par exemple, les travailleuses et travailleurs sociaux hors murs ont des séances de réseau avec la police municipale. Ce n'est pas quelque chose de nouveau. Ce qui manque, en revanche, c'est un travail de médiation sociale nocturne et c'est ce que nous voulons ajouter.

Quand un jeune ne va pas bien, il y a plusieurs facteurs sur lesquels on doit travailler. On doit pouvoir faire des liens sur le décrochage scolaire, sur la problématique de l'addiction, sur l'isolement. Je pense également aux jeunes qui sont peut-être harcelés en raison de leur homosexualité. On sait que le taux de suicide est beaucoup plus élevé chez les jeunes qui se trouvent dans cette situation-là. Les jeunes femmes aussi... On sait qu'elles sont également harcelées. Il y a aussi des questions liées à l'urbanisme, à la voirie... Vous voyez que c'est très large. Les médiateurs de nuit ne vont pas faire ça tout seuls! Eux, ils vont jouer leur rôle, c'est leur métier, mais ils vont travailler avec la police municipale, avec les éducateurs et éducatrices, avec les infirmiers et infirmières des écoles; ils vont travailler avec les maisons de quartier et également avec la police de proximité du Canton.

L'idée, c'est vraiment de chercher ces complémentarités et d'amorcer un véritable changement. Parce que voyez-vous, oui, moi je crois que les changements sont possibles. Je pense que beaucoup de jeunes sont résilients et que c'est eux-mêmes qui feront bouger les lignes. On le voit du reste sur beaucoup d'objets politiques. Les grèves du climat sont menées par les jeunes. Beaucoup d'innovations sont amenées par les jeunes. Je crois beaucoup en ce mouvement. Merci de votre attention.

*Mis aux voix, l'amendement 22 est refusé par 49 non contre 24 oui (1 abstention).*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Pages 15 à 18, Services 5XXX, politique publique XX,  
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

*Tous les départements.*

*Groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

**La présidente.** Je passe à l'amendement 23, qui émane du Mouvement citoyens genevois. Il propose une nouvelle subvention à l'association Europe-Charmilles, compensée par une diminution de 50 000 francs sur les lignes 31. Je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette association fait effectivement un travail de terrain dans le quartier de l'Europe et des Charmilles. Je ne vais pas dire qu'elle va remplacer les correspondants de nuit, mais en grande partie en tout cas. Elle fait de l'accueil pour les jeunes de 5 à 25 ans; elle propose des repas tous les mercredis, des cours de cuisine, des ateliers de foot... Il y a un engagement totalement bénévole de cette association depuis des années, et c'est nécessaire dans un quartier qui n'est pas facile.

Mesdames et Messieurs, un terrain de football a été construit sur les voies CFF. C'est ce que cette association a réussi à faire avec l'appui de la Ville de Genève puisque c'est M. Pagani qui l'a construit finalement, mais cela a été une longue lutte... Je crois que, de par son accompagnement pour les jeunes pour leur trouver notamment des places d'apprentissage, pour les encadrer autour de ces terrains de foot et de ces ateliers de cuisine, c'est une association qui mérite d'être soutenue par la Ville de Genève. Je vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à soutenir cet amendement qui vise à octroyer une subvention de 50 000 francs à cette association.

*(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**M. Gazi Sahin** (EàG). Vous savez, ce quartier des Charmilles et plus généralement ses alentours connaissent une densification urbaine, peut-être l'une des plus sérieuses de l'histoire de Genève ces dernières années. Avec l'arrivée des

familles avec enfants – jeunes, moins jeunes – la vie sociale de quartier est à reconstruire, à réinventer, à réorganiser chaque jour. Elle était souvent en partie assurée par les maisons de quartier. Je dis en partie car les maisons de quartier sont souvent dépassées par les demandes pour répondre à ces besoins grandissants.

En ce sens, les associations dans le quartier Europe-Charmillles proposent des activités surtout pour les jeunes qui sont très frustrés du confinement et de tout ce qui nous arrive avec le Covid-19. Ces activités, qui sont un outil indispensable à la vie sociale de ces jeunes, doivent non seulement être soutenues par la Ville de Genève mais aussi maintenues.

Cette association a réalisé au fil des années un travail très important, qui a joué un rôle d'intégration des jeunes non seulement à la vie sociale dans le présent mais aussi à la vie professionnelle pour l'avenir, comme le disait M. Sormanni. C'est pourquoi Ensemble à gauche soutient cet amendement. J'en profite pour inviter le Conseil administratif à soutenir dans les mois prochains toute demande ou initiative associatives venant de cette zone de la ville parce qu'il y a des jeunes dont il va falloir qu'on s'occupe. Merci.

**M. Ahmed Jama** (S). Merci, Monsieur le président. L'association Europe-Charmillles, active dans notre ville depuis 2009, est soutenue par le Canton et la Ville de Genève. C'est une association qui met en place des activités sportives pour les jeunes du quartier. En plus, elle accompagne ces jeunes dans leurs démarches administratives pour trouver un stage ou un apprentissage. Depuis mars 2020, l'association fait face aux demandes des jeunes et des familles précarisées par la crise du Covid-19. Le Parti socialiste acceptera cet amendement pour soutenir cette association qui œuvre pour l'insertion et l'intégration des jeunes. Merci.

**M. Matthias Erhardt** (Ve). Les bonnes raisons de soutenir le travail de cette association ont été données. Je vais donc juste vous communiquer la position de mon parti. Nous soutiendrons cette subvention avec une conviction enthousiaste. Merci, Monsieur le président.

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Je serai brève aussi... Pour nous, cet amendement est l'occasion de remercier l'association Europe-Charmillles qui, on l'a dit, déploie une remarquable activité dans le quartier des Charmilles auprès des jeunes, notamment une tâche de médiateur de nuit – je pense qu'il est bon de le rappeler.

Cet engagement, on l'a dit, est précieux pour nourrir et renforcer le lien social et, ce faisant, pour prévenir les dérives comme, hélas, nous en connaissons

parfois. Pas plus tard qu'il y a quelques jours on apprenait par exemple que le quartier des Palettes, situé sur la commune de Lancy, était en proie à des incivilités. Eh bien, cela peut nous guetter aussi.

L'activité de l'association Europe-Charmilles repose en grande partie sur du bénévolat et, alors que la situation sanitaire est toujours difficile et qu'elle aura l'an prochain des répercussions négatives plus grandes encore que ce qu'on a pu estimer cette année sur l'économie et le social, cette action d'Europe-Charmilles est plus nécessaire que jamais. Pour ces raisons, nous allons accepter cet amendement.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard (PLR).** Cette association, en effet, est connue du Conseil municipal, et le Parti libéral-radical loue le travail qu'elle fait depuis des années, spécialement la personne qui tire tout, qui fait le rassemblement des jeunes, qui est là pour eux tout le temps, à leur côté, qui les soutient, M. Amid Benjamaa. Nous avons un grand respect pour son travail de longue haleine.

Néanmoins, sur cet amendement, le Parti libéral-radical ne vous suivra pas, et je vais vous dire pourquoi. Nous ne suivrons pas parce qu'un projet mené par cette association, actuellement à l'étude à la CCSJ, demande une somme bien plus élevée que 50 000 francs. Nous ne souhaitons donc pas, en ces heures extrêmement difficiles où il faut faire des choix, mettre dans le budget 50 000 francs sans avoir de projet concret qui nous soit expliqué par l'association. Elle n'est d'ailleurs pas venue nous voir juste par rapport à une demande de 50 000 francs...

M. Benjamaa est venu nous voir à la CCSJ dans le cadre d'une demande spécifique. Nous n'avons pas encore pu statuer sur cette demande spéciale pour la simple et bonne raison que nous attendons que la magistrate vienne nous dire ce qu'elle en pense et comment ses services comptent travailler avec cette association. C'est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical n'acceptera pas cette subvention ce soir.

Il ne s'agit pas de sanctionner cette association qui fait du très bon travail comme je vous l'ai dit et que nous reconnaissons. Il s'agit juste d'attendre d'avoir un projet ou de voir si celui qui est actuellement à l'étude à la CCSJ est accepté par notre commission puisqu'il serait dès lors chiffré. Et le Parti libéral-radical aime les chiffres avec des projets, non pas des chiffres sans projets. Merci.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** C'est vrai que la situation est très tendue dans ce quartier. Ce sont les retours que nous avons des différents partenaires institutionnels, que ce soient les écoles ou les associations qui sont sur place. Je salue donc cette proposition concernant la subvention à



l'association Europe-Charmillles. Construire un sentiment d'appartenance, rétablir un lien social, est un travail très difficile. C'est un travail de longue haleine qui se construit au quotidien, car les liens de confiance ne se décrètent pas. Je pense que cette association y parvient en utilisant différents leviers, que ce soit par la restauration, le sport ou la culture. Cette association parvient véritablement à rétablir ces liens sociaux, et je pense que ce travail-là est fondamental et mérite notre soutien.

Mis aux voix, l'amendement 23 est accepté par 54 oui contre 17 non (1 abstention).

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 15, Service 5001, Direction, politique publique 53, vieillesse et survivants, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Plateforme des associations d'ânés Genève, page 30, Subventions).*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 15, Service 5001, Direction, politique publique 57, aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Colis du cœur, Association des familles monoparentales, le Caré, le Racard, Association pour le bateau Genève, Partage, page 31, Subventions).*

*Département des finances, de l'environnement et du logement,*

*Page 3, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable, politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Fédération genevoise de coopération, page 23, Subventions).*

**Le président.** Je passe à l'amendement 24, émanant du groupe libéral-radical, qui propose d'augmenter les subventions des Colis du cœur, à hauteur de 19 400 francs, à l'Association des familles monoparentales (AFM), de 50 000 francs, à l'association Le Caré, de 50 000 francs, à l'association Le Racard, de 23 200 francs, à l'Association pour le bateau Genève, de 50 000 francs, à la Fondation Partage pour le partenariat alimentaire genevois, de 27 000 francs et à la Plateforme des associations d'ânés Genève, de 25 400 francs. Ces augmentations sont compensées par une coupe de 10%, soit 245 000 francs, sur la subvention à la Fédération genevoise de coopération (FGC). Je donne la parole à l'auteur de cet amendement, M. Maxime Provini.

**M. Maxime Provi** (PLR). Merci, Monsieur le président. Dans le projet de budget amendé 2021, il est prévu que la FGC reçoive une subvention de 2,4 millions de francs. Nous tenons tout d'abord à préciser que nous ne souhaitons pas remettre en cause l'utilité et l'importance de ce soutien. Néanmoins, en ces temps difficiles pour toutes et tous, je vous propose exceptionnellement d'allouer 10% du montant prévu pour cette fédération au renforcement du soutien de la Ville de Genève à des associations locales qui œuvrent depuis le mois de mars pour les plus démunis.

Pourquoi compenser sur la FGC? Tout d'abord, il faut noter que cette fédération peut compter sur un soutien des pouvoirs publics genevois et sur celui de la Confédération par l'intermédiaire de la Direction du développement et de la coopération. Par leur contribution, ces collectivités publiques assurent les fonds dont dispose la fédération pour mener à bien ses propres activités et financer les projets de ses membres. De plus, j'ai également appris, via une récente intervention sur Léman Bleu de la secrétaire générale de la FGC, que la Confédération avait voté un soutien de 11,25 milliards de francs pour la coopération internationale pour la période 2021-2024. A préciser également qu'une enveloppe supplémentaire de 400 millions de francs pourrait être débloquée si besoin durant cette période.

Quelques chiffres encore... En 2019, la Confédération a soutenu cette fédération à hauteur de 3,368 millions de francs, soit environ 30% des contributions reçues. Le Canton de Genève, quant à lui, a versé par l'intermédiaire de son Service de la solidarité internationale un montant de 2,5 millions de francs, soit 22% des fonds. La Ville de Genève, elle, a versé en 2019, via la Délégation Genève ville solidaire, 2,4 millions de francs. En plus de tout cela, cette fédération reçoit également de l'appui de 17 communes genevoises qui ont contribué à hauteur de 2,85 millions de francs en 2019. Au total, cette fédération a donc reçu en 2019 un peu plus de 11,3 millions de francs.

Sur les 2,4 millions de francs que la Ville de Genève a versés, on voit, quand on regarde les comptes de résultats au 31 décembre 2019 de cette fédération, que le montant effectif utilisé sur cette subvention est de 2,124 millions de francs. Ce sont donc 276 000 francs qui n'ont pas été utilisés en 2019. La réallocation que je vous propose est inférieure à ce qui n'a pas été dépensé l'année passée par cette fédération. Je tiens encore à préciser, comme on le voit cette fois-ci dans son bilan au 31 décembre, que ses liquidités disponibles se montent à un total de 584 219 francs.

Donc si nous décidons d'allouer sur un autre poste 10% du financement prévu pour la FGC, cette dernière recevra 2,205 millions de francs, c'est-à-dire que l'augmentation ne serait que de 3,8% par rapport à ses besoins effectifs au 31 décembre 2019. Je vous invite donc à ne pas voir cette proposition comme une réduction de la subvention mais bien comme un gel de l'augmentation de

cette dernière. La fédération bénéficie de financements de la part du Canton, de la Confédération et de plusieurs communes. On n'est vraiment pas en train de couler cette fédération, loin de là, puisque, comme je viens de vous l'expliquer, cette fédération démontre à travers ses comptes qu'elle n'utilise pas l'entier de cette subvention. On constate également que sa trésorerie est très conséquente.

Dès lors, le Parti libéral-radical vous invite à allouer ces montants non utilisés auprès d'autres institutions qui, elles, en ont grandement besoin. Il s'agit notamment de l'association des Colis du cœur, pour 19 400 francs, de l'AFM, pour 50 000 francs, du Caré, pour 50 000 francs également, du Racard, pour 23 200 francs, du Bateau Genève, pour 50 000 francs, de Partage, pour 27 000 francs et de la Plateforme des associations d'ânés Genève, pour 25 400 francs, soit un total de 245 000 francs.

J'aimerais encore ajouter que les Colis du cœur sont de plus en plus sollicités. Ils annoncent eux-mêmes sur leur site web avoir octroyé une aide alimentaire à 6847 personnes, soit 1500 de plus qu'au début du mois d'octobre. «La précarité actuelle n'est pas une seconde vague mais une inondation, et l'eau continue de monter», a averti son directeur, Pierre Philippe. Il n'est pas acceptable qu'une association comme les Colis du cœur ne soit pas plus soutenue en ces temps de crise.

Concernant le Bateau Genève, on apprend, toujours sur leur site web, que les ressources financières ont été durement impactées par la crise liée au Covid-19. Les recettes de la buvette estivale et des locations privées ont lourdement chuté, donc la quasi-totalité des revenus autofinancés de l'association qui étaient affectés chaque année aux actions sociales a été perdue. Encore une fois, il n'est pas non plus acceptable que cette association-là ne soit pas soutenue de manière forte en cette année difficile.

Pour finir, j'attire votre attention sur le fait que cette démarche est unique. Elle ne vise pas à revoir de façon définitive les montants alloués à ces associations. Vous savez toutes et tous que cette année a été difficile pour tout le monde. Le Parti libéral-radical souhaite que le Conseil municipal de la Ville de Genève apporte un soutien marqué à ces associations qui luttent contre la précarité et la misère engendrées par la crise sanitaire. Elles méritent un soutien exceptionnel en 2021. Il n'est pas normal que les subventions accordées à ces associations ne soient pas revues à la hausse durant cette période. Je ne peux donc que vous recommander de soutenir cet amendement.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Pour Ensemble à gauche cet amendement est une fausse bonne proposition. Nous augmenterions bien sûr volontiers les montants de ces associations genevoises mais, pour Ensemble à gauche, c'est un refus catégorique. Nous ne voulons pas diminuer la subvention de la FGC.

Il faut tout d'abord rappeler que cette fédération regroupe 60 organisations et qu'elle est engagée en 2019 dans 124 projets à travers le monde. Rappelons aussi notre engagement de longue date pour la solidarité internationale pour atteindre enfin une contribution de 0,7% du produit national brut (PNB) de notre collectivité publique. Nous n'y sommes toujours pas alors que c'était une promesse de longue date.

La crise du Covid-19 nous atteint au nord comme elle atteint, dans le sud, les populations qui sont toujours les plus vulnérables. Il faut donc trouver des réponses tant au niveau sanitaire que sur le plan des répercussions sociales et économiques au niveau mondial. Il ne faut pas opposer les besoins et les réponses à donner au nord et au sud.

Les projets soutenus par la FGC ont tous pu se réaliser en s'adaptant à ce nouveau contexte. En étant déjà intégrées sur place, les associations réunies au sein de la FGC ont en effet pu agir avec une très grande réactivité en faisant des formations par rapport à la prévention, aux gestes barrières, en introduisant des enseignements à distance à travers les radios locales, WhatsApp et cela en très peu de temps. Les régions sont touchées différemment, nous le savons. C'est différent par exemple en Afrique de l'Ouest ou de l'Est. Par contre, les répercussions au niveau social et économique sont générales. Ce qui est général aussi, nous le constatons, c'est que 90% des personnes atteintes par le Covid-19 habitent en milieu urbain.

Le Programme alimentaire mondial a constaté des problèmes d'alimentation, d'approvisionnement ou de faim dans certaines régions. Plusieurs projets de la FGC agissent en faveur de la souveraineté alimentaire comme permettre de développer des projets de maraîchage en ville aussi. Ça fait donc directement partie de la solution à proposer. Alors non, ce n'est pas le moment de couper 10% de la subvention de la FGC. Soyons solidaires aussi avec les populations du sud. Merci de refuser cet amendement. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Anne Carron** (PDC). Le Parti démocrate-chrétien se rallie à la plupart des arguments qui viennent d'être évoqués par M<sup>me</sup> Studer. Nous sommes conscients de toute l'action – et nous la saluons – des associations pour lesquelles le Parti libéral-radical souhaite augmenter la subvention ce soir, tout comme nous saluons toutes les augmentations budgétaires qui ont été acceptées par ce Conseil municipal et octroyées depuis bientôt deux ans par la Ville de Genève pour les plus précarisés, sommes que nous avons également votées.

Tout comme pour Ensemble à gauche, c'est la compensation qui nous pose problème. On l'a dit, la crise climatique et sanitaire touche fortement aussi les pays dans lesquels la FGC a des programmes pour améliorer la vie quotidienne des populations et, par son action, cette fédération agit en amont pour éviter les

migrations. Aussi, alors que le credo de la droite est justement qu'il faut aider les gens sur place pour éviter la migration et les drames qui souvent l'accompagnent, nous avons de la peine à comprendre cette proposition de compensation. Enfin, et je pense qu'il est bon de le rappeler, le Parti démocrate-chrétien souscrit au principe du 0,7% pour la solidarité internationale. Cette année, nous n'y sommes pas encore.

Il est vrai que la pauvreté augmente malheureusement aussi chez nous. Comme je le disais, nous en sommes tout à fait conscients. Le Parti démocrate-chrétien agit dans ce sens et continuera à le faire par la suite pour aider celles et ceux qui sont confrontés chez nous à la précarité. Si d'ici au troisième débat le Parti libéral-radical trouvait d'autres compensations, nous entrerions volontiers en matière sur ces augmentations de subventions, mais je vois que ce n'est pas le cas pour l'instant.

**M. Denis Ruyschaert** (Ve). Bonjour... La FGC travaille avant tout pour des projets fondamentaux comme l'accès à l'eau, à l'alimentation, à l'éducation. Elle travaille avant tout en Afrique, en Amérique latine. La demande a explosé avec le Covid-19. Le sort d'un milliard d'habitants est en jeu. D'ici à la fin de l'année, 32 millions de personnes supplémentaires seront poussées dans l'extrême pauvreté, selon la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement qui est basée ici à Genève – vous regarderez vous-mêmes les chiffres... Le 1<sup>er</sup> décembre, les Nations unies ont prévu que la crise économique qui arrive va nous conduire à une sorte de famine.

La FGC est présente sur le terrain et travaille d'arrache-pied pour répondre à cette situation. Dès 1992, les Etats-Unis et plus généralement les Nations unies se sont mis d'accord sur une aide à hauteur de 0,7% de leur PNB. La Ville de Genève s'y est aussi engagée et c'est une nécessité pour les Verts en tout cas. Actuellement la Ville de Genève n'atteint que 0,64%. La Suisse elle-même n'est qu'à 0,45%. Elle n'est pas du tout dans le peloton de tête. Bien sûr les pays les plus riches, par exemple la Norvège, font près de 1%, tout comme le Luxembourg. Pourtant, la Suisse est un pays riche et n'en est qu'à 0,45%. Donc au lieu de donner des chiffres bruts, comme ça, il faut voir le pourcentage, Monsieur. On ne peut pas se permettre de raconter n'importe quoi. (*Brouhaha.*)

Troisièmement, il y a nécessité d'agir dans ce sens pour trois raisons. La première, c'est l'interdépendance. Nous devons être solidaires dans le monde. Nous ne sommes pas une île; nous sommes solidaires avec les gens d'ailleurs. La deuxième raison, c'est que l'argent que nous dépensons dans le sud a un effet démultiplicateur. Lorsque nous dépensons 100 francs là-bas, on peut payer le salaire d'un professeur. (*Brouhaha.*) J'en viens à la troisième raison, encore plus fondamentale... Opposer l'action que l'on fait ici à celle qui est menée dans le

sud, c'est vraiment malhonnête, car si vous retirez cet argent-là, vous créez des famines et des morts au sud. Par contre, en effet, vous aidez des gens ici. Il est inacceptable que l'on fasse ça. C'est une absurdité qu'un parti qui se présente comme le chantre du libéralisme ne connaisse pas la réalité mondiale. (*Applaudissements.*)

**M. Maxime Provini (PLR).** Je ne sais pas si on peut appeler ça se défendre, mais je vais quand même un peu répondre à ce qui a été dit. J'ai commencé mon intervention en précisant que je ne remettais absolument pas en cause la nécessité et le besoin de fournir de l'aide à l'international. Mais de nouveau, en cette période difficile, je pense qu'il faut quand même se tourner un peu aussi vers Genève. Quand on voit que les Colis du cœur vont recevoir 20 000 francs de soutien cette année de la part de la Ville de Genève, que ce montant est identique à celui de l'année passée, moi, je ne trouve pas ça normal, je suis désolé. A contrario, cette fédération est soutenue à tous les niveaux – national, cantonal, communal – et je vous ai également rappelé que la Confédération allait verser 11,4 milliards de francs pour l'aide au développement justement pour atteindre cet objectif de 0,7% qui est hyperimportant. Je ne mets pas en cause cet engagement, j'essaie juste de trouver des solutions pour tout le monde, les Genevois y compris. Merci.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** J'essaierai à nouveau d'être brève... Je ne contredirai pas le conseiller municipal, M. Provini. C'est vrai que les chiffres sont là puisqu'on avait déjà avant le Covid-19 un taux de risque de pauvreté de 18,4% pour les ménages, de 21,2% pour les personnes seules et de 30,9% pour les mères seules avec enfants. On voit donc bien que Genève a énormément de personnes en situation de précarité. Les associations que vous avez citées sont en effet vraiment en première ligne, au front, et la Ville de Genève organise avec elles notamment les distributions alimentaires.

Ce que je veux dire, c'est que malgré la subvention qui est ce qu'elle est, qui est ponctuelle, on peut quand même les soutenir. Là dernièrement, nous avons par exemple soutenu les Colis du cœur ainsi que le Racard avec une nouvelle subvention ponctuelle et je m'engage aussi en 2021 à utiliser des subventions ponctuelles pour soutenir l'effort de ces associations.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Je remercie M<sup>me</sup> Kitsos d'avoir amené ces compléments. Il s'agit manifestement ici d'opposer les besoins, quoi qu'en dise M. Provini pour se donner bonne conscience; je le regrette, même si je pense qu'il est sincère. C'est méconnaître, pour reprendre l'expression d'une

conseillère municipale libérale-radical tout à l'heure, le travail que fait la FGC. Quand vous regardez les comptes de la FGC pour 2019, l'entier de la subvention a été dépensé.

Je pense en effet qu'il est malvenu aujourd'hui de s'attaquer à la coopération, car l'objectif pour nous tous – et vous l'avez souligné tout à l'heure, Monsieur le conseiller municipal – est d'atteindre le 0,7% rapidement. On aurait déjà dû l'atteindre en 2019. Malheureusement, nous n'y sommes toujours pas. Nous devons atteindre le 0,7% pour la coopération internationale d'ici à la fin de la législature; c'est en tout cas un objectif que nous devons, que nous devrions nous fixer.

Une coupe de la subvention à cette fédération est malvenue. Je le regrette parce que ce n'est pas la première fois que le Parti libéral-radical cherche à couper sa subvention. C'est extrêmement dommage, et je ne manquerai évidemment pas de revenir auprès de la commission pour expliquer à tous les commissaires et principalement à ceux du Parti libéral-radical, que je vais inviter, le travail fantastique que font la FGC et les organisations dans les pays sur place avec l'aide qu'elles apportent. J'ose dire qu'un franc investi est démultiplié sur place de manière très importante. Il serait tout à fait malvenu aujourd'hui d'opposer ces besoins et de couper la subvention de la FGC.

*Mis aux voix, l'amendement 24 est refusé par 54 non contre 17 oui.*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 15, Service 5001, Direction, politique publique 54, Famille et jeunesse, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Refuge de Darwyn, page 31, Subventions).*

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.*

*Page 17, Service 5007, Social, politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile, groupe de comptes 36, Charges de transfert (Allocation de rentrée scolaire, page 32, Subventions).*

**Le président.** Je passe à l'amendement 25 présenté par le Parti libéral-radical. Il propose de réintroduire la subvention au refuge de Darwyn, à hauteur de 25 000 francs, compensée par une diminution de la subvention «allocation de rentrée scolaire». Je donne la parole aux auteurs de cet amendement, s'ils veulent bien la prendre – Madame Alia Meyer.

**M<sup>me</sup> Alia Meyer** (PLR). Merci, Monsieur le président de séance. Quand on est dans une telle période de crise économique et sociale les préoccupations sont multiples, mais c'est dommage de considérer que le sujet de la maltraitance des animaux n'y a plus sa place. C'est une si petite somme, ces 25 000 francs; vous voulez pourtant la supprimer au refuge de Darwyn et c'est pourquoi le Parti libéral-radical veut la réintroduire.

Le refuge est sans but lucratif et fonctionne grâce à ses membres et bénévoles. Il est reconnu par la Société genevoise pour la protection des animaux (SPA) et les services vétérinaires cantonaux. Les Genevoises et Genevois aiment les chevaux, on le voit au vu du grand nombre d'écuries et de manèges présents sur notre canton.

Ce refuge qui lutte pour offrir une fin de vie digne à des équidés à la retraite, blessés ou maltraités, s'occupe aussi, parmi toutes les actions qu'il mène, de récupérer des chevaux qui ne peuvent plus être pris en charge par leurs propriétaires, notamment pour des raisons financières, puisque, si vous ne le saviez pas déjà, entretenir un tel animal et louer un box à Genève coûte en effet une petite fortune. En plus du nombre de chevaux que ce refuge accueille chaque année pour les diverses raisons que je viens de mentionner, il est en outre possible que des chevaux soient délaissés par certains propriétaires, poussés par la crise provoquée par le Covid-19.

Je tiens à rajouter que le refuge s'occupe non seulement de ces animaux mais il a également une fonction sociale importante pour les habitants de la ville de Genève. Le refuge de Darwyn organise en effet des séances de sensibilisation avec les enfants. C'est quelque chose de crucial pour le développement de l'enfant et de ses relations aux animaux. Il organise aussi des séances de rencontre avec les EMS pour que leurs habitants prennent soin de ces chevaux ou passent un bon moment avec eux. Je précise ce point parce que nous savons tous que cette année a été particulièrement dure pour nos seniors. L'équithérapie est en effet reconnue pour ses bienfaits. La relation hommes-chevaux est indéniable. Ça n'a donc aucun sens, aux yeux du Parti libéral-radical, de supprimer cette aide. Merci.

**M. Ahmed Jama** (S). Chers collègues, la crise liée au Covid-19 a agi comme révélateur de la précarité, et nous saluons le travail du DCSS pour trouver les moyens de répondre à l'urgence sociale. J'en profite pour rendre hommage à M<sup>me</sup> Esther Alder qui avait mis en place cette allocation de rentrée scolaire puisqu'au moment de la rentrée les budgets des familles sont fortement impactés par des charges exceptionnelles et incontournables.

Aujourd'hui, alors que nous vivons dans un contexte de crise qui est révélatrice de précarité, penser à diminuer cette allocation est tout simplement un



manque d'humanité. Le Parti socialiste refusera cet amendement du Parti libéral-radical et propose à ce plénum de le renvoyer à son expéditeur. Merci. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Corinne Bonnet-Mérier** (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la mission première du refuge de Darwyn, qui a fêté ses 20 ans en février dernier, est l'accueil de chevaux et d'ânes maltraités ou âgés. Mais pas seulement. C'est aussi une association reconnue comme partenaire fiable par les services vétérinaires et dont l'expertise a été soulignée par de nombreux prix, comme celui des vétérinaires genevois en 2006.

C'est une antenne de la SPA, c'est une équipe pédagogique qui se déplace dans les écoles pour expliquer ce qu'est la maltraitance envers les chevaux et les ânes, laquelle est illustrée par les nombreux exemples d'animaux accueillis par le refuge. Quelque 150 enfants par année viennent y passer une journée, que ce soit à travers les maisons de quartier ou les courses d'écoles. De nombreuses personnes âgées ou en situation de handicap viennent s'y ressourcer. Une information est proposée aux futurs propriétaires sur leurs devoirs et leurs responsabilités s'ils acquièrent un cheval. La maltraitance n'est en effet pas forcément volontaire. Elle découle souvent de la méconnaissance des besoins de ces animaux. Le refuge de Darwyn est aussi un organisme formateur, qui accueille par exemple des bénéficiaires de l'Hospice général, de l'assurance-chômage. C'est un employeur pour des personnes envoyées par le Service des emplois de solidarité et c'est aussi un maître d'apprentissage dans le domaine des employés de commerce. Les nombreux bénévoles du refuge ne comptent ni leurs heures ni leurs efforts dans tous les domaines que je viens d'évoquer, et la liste de leurs activités est loin d'être exhaustive.

Et même si ces bénévoles sont bien la base solide de ce refuge, il est impossible d'imaginer que la gestion d'un endroit comme celui-là ne requiert pas de fonds – il faut être réaliste. Il est inimaginable qu'après que cette subvention a été divisée par six il y a deux ou trois ans on propose qu'elle soit maintenant supprimée. Je n'ose d'ailleurs pas imaginer que cela soit au prétexte que l'association n'a pas son siège sur le territoire de la ville de Genève, alors que toute la population de la ville en bénéficie. Le refuge de Darwyn ne regarde pas d'où viennent les gens ou les chevaux avant de les accueillir; il les accueille, tout simplement.

Le groupe Ensemble à gauche est désagréablement surpris qu'il n'y ait pas eu de proposition de compensation autre qu'une diminution de l'allocation de rentrée scolaire. Il serait très satisfait qu'une autre compensation puisse être trouvée d'ici au troisième débat, en effet. Nous souhaitons vraiment que le

refuge de Darwyn puisse garder sa petite subvention au regard de l'énorme travail qu'il fait chaque jour. Nous ne pouvons accepter en revanche l'absurdité de cette proposition de compensation. C'est pourquoi nous la refuserons. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Il est vrai que le refuge de Darwyn fait un très bon travail. Il y a aussi tout un aspect qui concerne l'insertion des jeunes. Je ne critiquerai donc évidemment pas le refuge de Darwyn.

Par contre, je souhaiterais dire que, pour moi, les vraies politiques progressistes sont celles qui placent le droit au cœur de nos actions. Parmi celles-ci, il y a notamment les prestations monétaires qui ont été mises en place par Guy-Olivier Segond à qui je rends hommage et qui font que la Ville de Genève est vraiment progressiste sur ces questions sociales.

L'allocation de rentrée scolaire fait partie de ces politiques progressistes. Il s'agit aussi dans ce projet de budget 2021 d'intégrer les familles et les enfants sans statut légal. Il s'agit donc de corriger la discrimination qui est faite aujourd'hui entre les différents enfants. Ça concerne environ 600 familles. Aujourd'hui, nous savons que plus d'une famille monoparentale sur six vit en dessous du seuil de pauvreté. C'est de ça que nous parlons et j'espère que vous refuserez cet amendement.

*Mis aux voix, l'amendement 25 est refusé par 48 non contre 17 oui (7 absentions).*

**5. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**6. Interpellations.**

Néant.

**7. Questions écrites.**

Néant.

**Le président.** Comme prévu, nous arrêtons nos travaux à 19 h. La reprise, c'est dans une heure trente, c'est-à-dire à 20 h 30. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	4492
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	4492
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4492
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2021 (PR-1415 A/B/C). Suite du deuxième débat . . . . .	4493
5. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	4533
6. Interpellations . . . . .	4533
7. Questions écrites . . . . .	4533

La secrétaire administrative du Conseil municipal:  
*Marie-Christine Cabussat*